

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue **lundi, le 19^e jour du mois de décembre 2016**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Asbestos, à 19 h. Cette séance fut convoquée par avis écrit, donné et signifié en date du 15 décembre 2016. Sont présents à la séance :

- monsieur Hugues Grimard, maire
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maitre Marie-Christine Fraser, greffière (ABSENTE)

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2016-336

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Roy appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec le retrait du point 2 – Adoption du règlement 2016-255 – Règlement sur le déneigement sur la 1^e Avenue.

Adoptée.

2016-337

AFFECTATION DE LA RÉSERVE – RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES - TRAVAUX RUE SAINT-PHILIPPE

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection ont été effectués sur la rue Saint-Philippe en 2015-2016 pour un montant net de 683 681,34 \$;

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux est admissible au programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a créé depuis quelques années une réserve financière pour le renouvellement des infrastructures destinée à améliorer et développer les services de l'eau et de la voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'affecter la réserve financière pour les infrastructures d'un montant de 175 000 \$ afin de financer une partie des travaux de réfection de la rue Saint-Philippe.

Adoptée.

2016-338

AFFECTATION DE LA RÉSERVE – RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES - TRAVAUX RUE LETENDRE

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection ont été effectués sur la rue Letendre en 2015-2016 pour un montant net de 540 431,57 \$;

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux est admissible au programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ);

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a créé depuis quelques années une réserve financière pour le renouvellement des infrastructures destinée à améliorer et développer les services de l'eau et de la voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'affecter la réserve financière pour les infrastructures d'un montant de 175 000 \$ afin de financer une partie des travaux de réfection de la rue Letendre.

Adoptée.

2016-339

SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les Cités et Villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer l'appel d'offres à l'hiver 2017;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville d'Asbestos s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville d'Asbestos s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville d'Asbestos s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

Adoptée.

2016-340

MARCHE DE LA SÉCURITÉ – PERMISSION POUR DÉTOURNEMENT DE LA CIRCULATION

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de monsieur Pierre Tourville, propriétaire de Transport Paul Dubois pour la tenue d'une marche de sensibilisation à la sécurité avec les élèves de l'école La Passerelle dans les rues d'Asbestos le 2 février 2017 sur l'heure du diner;

CONSIDÉRANT que l'objectif premier est de sensibiliser la population à conduire de manière sécuritaire lorsqu'elle se trouve à proximité d'un autobus scolaire;

CONSIDÉRANT qu'en simultané, des marches du même genre auront lieu dans toutes les régions du Québec dans le cadre de la campagne annuelle de sécurité du transport scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos donne son accord à la tenue de la marche de la sécurité qui débutera à l'école La Passerelle et empruntera le boulevard Morin, la rue Chassé, le boulevard Saint-Luc et la 1^e Avenue;

QU'UNE demande soit déposée aux services d'urgence (police et pompier) pour l'accompagnement des jeunes lors de la marche.

Adoptée.

2016-341

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES 2016-030 – FOURNITURE DE CARBURANT À LA POMPE POUR L'ANNÉE 2017

Un appel d'offres ayant été fait pour la fourniture des carburants à la pompe pour l'année 2017 pour les véhicules et équipements municipaux, deux soumissions ont été reçues, ouvertes publiquement et trouvées comme suit :

Coopérative agricole du Pré-Vert (Sonic)

- Montant d'escompte au litre pour l'essence sans plomb : 0.02 \$
- Montant d'escompte au litre pour l'essence super sans plomb : 0.02 \$
-

Garage Ubald Fréchette inc

- Montant d'escompte au litre pour l'essence sans plomb : 0.01 \$
- Montant d'escompte au litre pour l'essence super sans plomb : 0.03 \$

Après avoir pris connaissance du rapport émis suite à l'analyse des soumissions reçues et considérant que le plus gros volume d'essence prise dans une année est au niveau de l'essence sans plomb, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole

Forgues et résolu d'octroyer le contrat de fourniture de carburant à la Coopérative agricole du Pré-Vert (Sonic), et ce, aux montants d'escompte soumis dans l'appel d'offres, le tout pour l'année 2017.

Adoptée.

2016-342

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES 2016-032 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉSHYDRATATION À L'USINE D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour le remplacement des équipements de déshydratation à l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT que quatre (4) firmes d'ingénieurs ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres 2016-032 en date du 15 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées par un comité formé de trois personnes n'ayant aucun lien d'intérêt avec les fournisseurs et qui ne sont pas membres du Conseil municipal à partir d'une grille d'évaluation pondérée;

CONSIDÉRANT que seules les offres qui ont obtenu un pointage de 70 % ou plus pour l'analyse qualitative (pointage intérimaire), le prix a été considéré, et que conformément à la loi, le pointage final de chaque offre retenue s'établissent selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$$

Prix

CONSIDÉRANT que l'offre de la firme WSP Canada inc a obtenu le pointage final le plus élevé;

CONSIDÉRANT que le contrat doit être adjugé au fournisseur dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT que le Conseil se réserve le droit d'octroyer en tout ou en partie le contrat et qu'il juge à propos de le faire pour le présent mandat;

CONSIDÉRANT que la firme WSP Canada a détaillé sa soumission comme suit :

Activité 1 : Coordination et obtention des accords et autorisation requise		2 400 \$
Activité 2 : Relevé de terrain		1 500 \$
Activité 3 : Rapport de conception, plan et devis préliminaires (50 %) et estimation des coûts		16 900 \$
Activité 4 : Plan et devis définitifs (100 %) et estimation des coûts		16 600 \$
Activité 5 : Services durant la construction – Service de bureau		9 150 \$
Activité 6 : Services de surveillance avec résidence		25 150 \$
Activité 7 : Production de plans finaux « TEL QUE CONSTRUIT »		1 900 \$
Activité 8 : Mise en route des ouvrages		2 500 \$
Activité 9 : Manuel d'exploitation et d'entretien		1 550 \$
Activité 10 : Modification du document « Description des ouvrages d'assainissement »		1 650 \$
Activité 11 : Services supplémentaires		
1 ingénieur sénior	115 \$/h x 10 h	1 150 \$
1 ingénieur intermédiaire	82 \$/h x 15 h	1 230 \$
1 ingénieur junior	55 \$/h x 20 h	1 100 \$
1 technicien sénior	85 \$/h x 10 h	850 \$
1 technicien intermédiaire	70 \$/h x 15 h	1 050 \$
1 technicien junior	45 \$/h x 20 h	900 \$
1 adjoint(e) administrative	50 \$/h x 20 h	1 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la firme WSP Canada, soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé dans l'analyse des offres, pour des services professionnels pour le remplacement des équipements de déshydratations à l'usine d'épuration pour un montant de 99 545,36 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée.

2016-343

RUE DE L'ARDOISE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 7

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos approuve le décompte progressif numéro 7 au montant de 74 447,85 \$ incluant les taxes applicables ainsi que la libération du dernier 5 % de retenu pour les travaux réalisés au 23 septembre 2016 dans le cadre de l'ouverture de la rue de l'Ardoise par Sintra inc (Division de l'Estrie).

Adoptée.

2016-344

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Les sujets à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ayant tous été discutés, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé et résolu qu'elle soit levée à 19 h 09.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, GREFFIER-SUPLÉANT

/al